



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# L'accord APLD ne s'appliquera pas dans les Travaux Publics

Suite à l'opposition de deux organisations syndicales, l'accord sur l'activité partielle de longue durée (APLD) conclu dans la branche des Travaux Publics ne s'appliquera pas.

En signant l'accord dans les travaux publics, la FNCB-CFDT avait été une nouvelle fois seule à assumer ses responsabilités pour défendre les salariés.

L'objectif pour la FNCB-CFDT de cet accord était de sauvegarder l'emploi, de permettre aux salariés d'accéder aux formations certifiantes pendant cette période de basse activité et de maintenir a minima un taux de remplacement des salaires à 70%.

Malheureusement cet accord ne pourra s'appliquer puisque deux organisations syndicales s'y sont opposé.

La FNCB-CFDT regrette que certaines organisations syndicales n'aient pas pris la mesure de la situation dans la branche des Travaux publics suite à la crise sanitaire, crise qui va induire incontestablement une chute d'activité au 1<sup>er</sup> semestre 2021 avec des risques sur l'emploi.

-----  
Contacts FNCB-CFDT :

**Jean-Marc Candille** : 06.76.98.65.24 – [jeanmarc.candille@construction-bois.cfdt.fr](mailto:jeanmarc.candille@construction-bois.cfdt.fr)